

BELGIQUE
CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS-UNIES
RAPPORT PERIODIQUE UNIVERSEL
SECOND CYCLE – 24^{ème} SESSION

Cette contribution conjointe au 2nd cycle de l'EPU de la Belgique est le fruit de la collaboration des institutions belges suivantes :

Le **Centre interfédéral pour l'égalité des chances** est un service public interfédéral, indépendant, expert en politique d'égalité et de non-discrimination. Sa mission, fondée sur les droits humains, est de promouvoir l'égalité des chances et des droits pour l'ensemble des citoyen-ne-s et de lutter contre les discriminations. Le Centre dispose actuellement, en tant qu'Institution Nationale de Droits de l'Homme, du statut B au sein du Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (CIC).



Contact : **Centre interfédéral pour l'égalité des chances** – 138 Rue Royale – 1000 Bruxelles – Tel. : +32 (0)2.212.30.00 – Fax : +32 (0)2.212.30.30 – www.diversite.be

Le **Centre fédéral Migration** est une institution publique indépendante qui a pour mission d'informer les pouvoirs publics sur la nature et l'ampleur de flux migratoires, de veiller au respect des droits fondamentaux des étrangers et de stimuler la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains.



Contact : Centre fédéral Migration – 138 Rue Royale – 1000 Bruxelles –
Tél. +32(0)2.212.31.20 – jule@cntr.be – www.diversite.be